



Digital  
Lëtzebuerg

**BILAN 2016**

L'essor du numérique et la transformation profonde et accélérée de la société qu'il engendre est une réalité indéniable et un défi, que le Gouvernement vise à traduire en une opportunité pour le pays et ses citoyens. L'objectif de l'initiative Digital Lëtzebuerg est d'utiliser le numérique comme levier de transformation et de modernisation, tant pour l'Etat que pour ses citoyens et ses entreprises, et de miser sur l'immense potentiel que présentent les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (ICT) pour développer le Luxembourg en un lieu ultra-connecté, dynamique et innovant : bref, en une nation « phare » du numérique.

Pour pouvoir agir rapidement et répondre avec agilité et flexibilité à la complexité des nouveaux sujets et défis qui se présentent, l'initiative Digital Lëtzebuerg a été conçue pour :

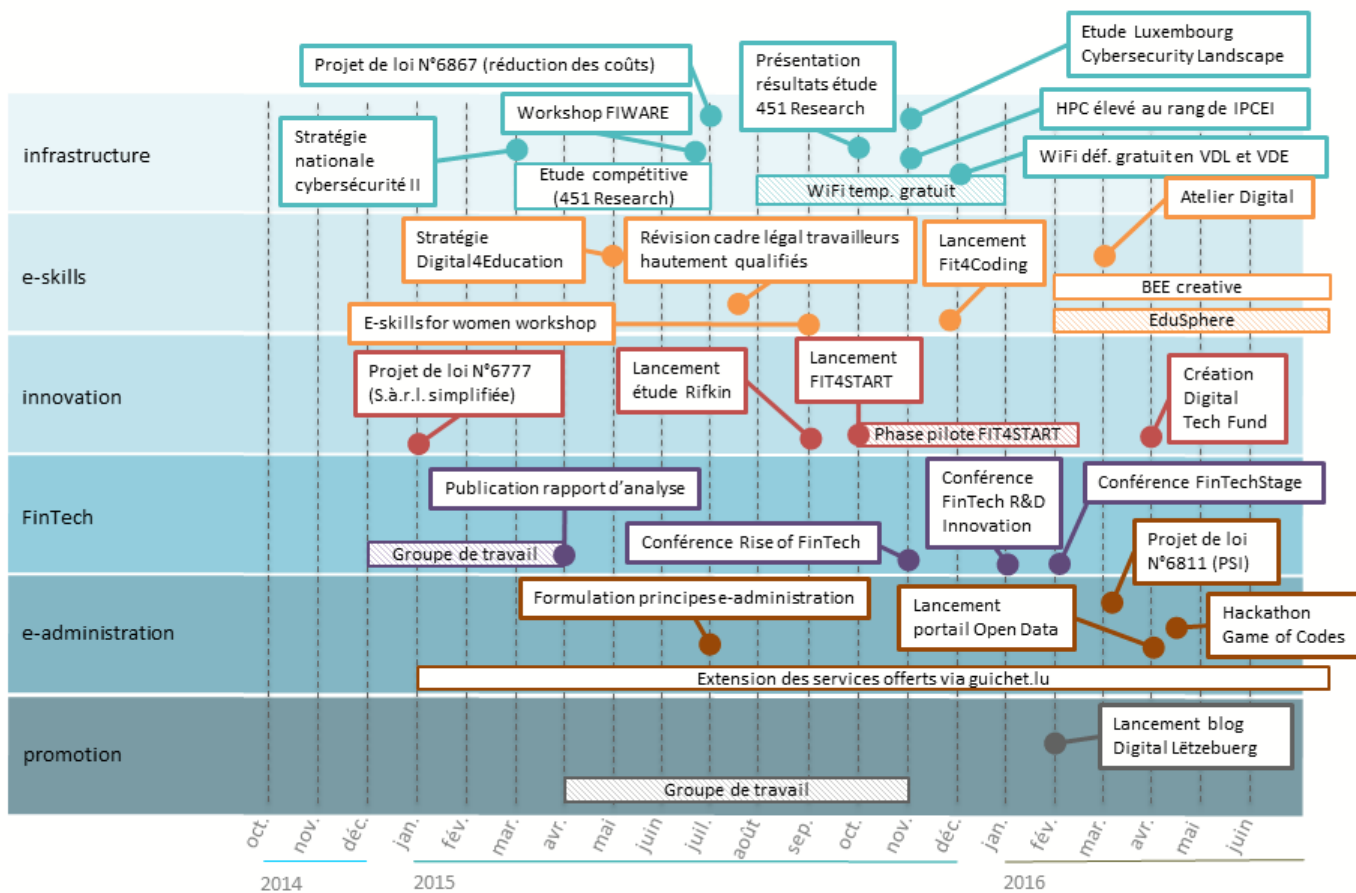
- ériger le numérique en une priorité transversale du Gouvernement
- accélérer les différentes politiques en lien avec le numérique
- identifier et adresser les sujets éventuellement orphelins
- partager les connaissances et favoriser la collaboration sur les sujets numériques transversaux
- coopérer avec le secteur privé vers une ambition commune pour le pays
- donner d'avantage de visibilité aux actions et initiatives, afin d'augmenter l'attractivité et la compétitivité du Luxembourg.

Pour attaquer un sujet aussi vaste et en constante évolution, les acteurs-clés, tant publics que privés, se sont attelés à quelques thématiques prioritaires à aborder dans une première phase. Le présent rapport produit un instantané de l'état d'avancement de l'initiative « Digital Lëtzebuerg » au mois d'avril 2016 et se limite aux principaux projets lancés depuis sa création sur ces premières thématiques.

A noter encore que le 2<sup>e</sup> semestre 2015, pendant lequel le Luxembourg a assuré la Présidence luxembourgeoise au Conseil de l'UE, a été l'occasion pour le pays de s'afficher en 'Digital Lëtzebuerg' au niveau européen et de décliner son engagement pour le numérique en priorité transversale à travers l'ensemble de son programme de présidence.

- Le lancement du WiFi gratuit a permis de montrer un pays ultra-connecté aux nombreux visiteurs et touristes ;
- le développement du marché unique numérique figurait parmi les priorités de la Présidence luxembourgeoise ;
- de nombreux évènements en lien avec la société numérique ont été organisés pendant ces six mois, tels que le «European Data Forum », réunissant au Grand-Duché des représentants de l'industrie, de la recherche et des autorités publiques pour aborder les questions liées au « Big Data » et à l'économie des données.

**Tableau 1 : L'initiative « Digital Lëtzebuerg » : un aperçu**



## 1. Des INFRASTRUCTURES à la pointe de l'évolution technologique : des investissements continus

(Coordination assurée par le Ministère d'Etat, Service des Médias et des Communications)

La qualité des infrastructures technologiques au Luxembourg – condition *sine qua non* au développement numérique d'un pays - vaut régulièrement au Luxembourg une place dans le peloton de tête dans les comparaisons internationales.<sup>1</sup> Toutefois, pour maintenir cette excellence, le pays doit constamment évoluer, à la cadence des innovations technologiques.

- Juillet 2015 : parmi les actions les plus visibles au grand public figure sans aucun doute la **mise en place d'un WiFi gratuit sur l'ensemble du territoire de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette** depuis le 2<sup>e</sup> semestre 2015. En effet, durant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, il semblait impératif de miser sur la visibilité temporairement accrue de la Présidence pour donner aux nombreux visiteurs l'image d'un pays hautement connecté. En décembre 2015, suite au succès fulgurant rencontré par l'offre du WiFi gratuit, tant la Ville de Luxembourg que la Ville d'Esch-sur-Alzette ont réitéré leur engagement pour une ville ultra-connectée et décident de continuer ce projet au-delà de la seule Présidence.
- 2015 et 2016 : **poursuite de la « stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit »** initiée par le Gouvernement dès 2010. Si le Luxembourg est généralement considéré comme l'un des pays les plus avancés en matière de taux de couverture du haut débit fixe (notamment à travers une couverture ADSL dense et un réseau câblé très performant), les investissements dans les infrastructures TIC ne cessent de continuer, et les nombreux chantiers à travers le pays attestent notamment de l'avancement du déploiement du réseau de fibre optique, permettant une connexion à ultra-haut débit.

A la mi-2015, le taux de couverture en très haut débit (plus de 30 Mbits/s) atteignait 94%, et 40% des ménages souscrivaient à une telle offre. 9% avaient un accès Internet avec un débit nominal de 100 Mbits/s. Désormais la moitié des ménages ou autres locaux sont connectés en fibre optique (Fiber to the Home). En mobile, la couverture en 4G atteint 96% de la population. Aucune région n'est délaissée. Dans toutes les communes, le taux de couverture en très haut débit fixe atteint au moins 90%, et dans la moitié des communes au moins 90% des ménages ont même accès à un débit de 100 Mbits/s.

- Juillet 2015 : afin de réduire les coûts élevés liés aux investissements d'infrastructure, le Gouvernement a déposé un **projet de loi portant sur la réduction des coûts du**

---

<sup>1</sup> Ainsi, le Luxembourg se situe notamment en première place sur le Network Readiness Index 2015 du World Economic Forum dans la catégorie « International Internet Bandwidth ».

**déploiement des réseaux de communications électroniques à haut débit (PL N°6867).**

Ce projet de loi vise notamment à adresser la problématique du câblage interne des immeubles, y compris en facilitant la prise de décision dans les immeubles en copropriété, même à l'initiative des locataires.

- Entre mars et juillet 2015 : le groupe de travail a effectué une « **analyse compétitive du Luxembourg en matière d'infrastructures** », étude commanditée en 2015 auprès d'une société externe (451 Research) et discutée avec les acteurs du marché en vue de dégager d'éventuelles pistes de développements futurs.
- Mars 2015 : le Conseil de gouvernement approuve l'actualisation de la **Stratégie nationale en matière de Cybersécurité II**. Cette stratégie a pour but de protéger les acteurs publics et privés contre les cybermenaces, tout en favorisant le développement économique et social dans le cyberspace. L'introduction de sept objectifs, complétés de plans d'action se déclinant en des échéanciers précis et la détermination d'acteurs responsables pour la mise en œuvre des quelque quarante actions respectives, devra permettre une mise en œuvre adéquate de cette nouvelle stratégie nationale de cybersécurité d'ici fin 2017.
- Décembre 2015 : lancement d'une **étude « Luxembourg Cybersecurity Landscape »**. Cette étude, réalisée par la Fedil en collaboration avec EY, met en comparaison le Luxembourg avec onze pays d'Europe et hors Europe sur base d'une analyse SWOT et RBV permettant d'obtenir un aperçu des attentes et points de vue des acteurs clés du marché.
- Au 2<sup>e</sup> semestre 2015, le projet **High Performance Computing (HPC)** gagne en importance et obtient le soutien de la Commission européenne d'en faire un projet européen plus vaste dans le cadre d'un IPCEI (Important Project of Common European Interest). Le projet HPC-IPCEI vise à mettre en œuvre un réseau et centre de compétences et de services pour calculs à haute performance en Europe, un partenariat dont les premiers pays à l'origine de l'initiative sont le Luxembourg, la France, l'Italie et l'Espagne, afin de faciliter d'une part le développement économique du Luxembourg et d'autre part le développement de la recherche publique et privée et de contribuer ainsi à son image de pays d'accueil de centres de compétences technologiques.

L'année 2016 sera notamment consacrée à faire avancer le projet **HPC-IPCEI**, à analyser les résultats de l'étude de compétitivité et à s'atteler aux défis de **l'Internet of Things**, de la **5G**, ou encore des conséquences de la généralisation du **cloud computing** et des opportunités éventuelles pour le Luxembourg.

## 2. Développement des COMPÉTENCES NUMÉRIQUES pour une société participative

*(Coordination générale assurée par le SMC, en collaboration avec MEN, MAE, Min Travail, Min.Eco)*

Le développement des compétences digitales est un prérequis pour une économie compétitive et l'essor d'une société numérique participative à tous niveaux (que ce soit dans l'éducation formelle, au niveau de la reconversion professionnelle, de la R&D ou du développement de compétences numériques dans les entreprises). Voici quelques exemples de projets lancés dans le cadre de « Digital Lëtzebuerg » :

- Mai 2015 : la stratégie **Digital(4)Education**, présentée par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch lors de l'ICT Spring. Digital(4)Education vise, d'une part, à mettre en place les outils pour un apprentissage digital, et, d'autre part, à préparer les jeunes à un environnement de travail complexe et en mutation permanente, à former de futurs spécialistes dans les TIC et à promouvoir l'entrepreneuriat dans ce secteur. Parmi les projets phares de cette stratégie, notons p.ex. la nouvelle plateforme **EDUSPHERE**, qui est entrée en phase test en 2016, le programme **MathemaTIC**, qui vise à utiliser davantage les TIC dans l'enseignement des mathématiques (projet pilote en cours au niveau de l'enseignement fondamental), ou encore le programme **BEE Creative**, qui met en place des « makerspaces », dont six ont vu le jour depuis le début l'année scolaire en cours -, de véritables lieux de découverte et de création au sein des lycées où les élèves peuvent développer leur créativité et mettre au point leurs propres outils numériques.
- Novembre 2015 : le **programme « Fit4Coding »** vise à faciliter la reconversion professionnelle en formant des développeurs-intégrateurs Web immédiatement opérationnels. Lancé fin novembre 2015, le programme Fit4Coding a été créé dans un partenariat entre le Ministère du Travail, l'ADEM et l'Ecole WebForce3. La première promotion de novembre 2015 compte 16 étudiants qui suivront des cours intensifs durant 4 mois. Pour 14 d'entre eux, qui étaient à la recherche d'un travail lors du début des cours, Fit4Coding pourra leur faciliter l'entrée dans un nouveau domaine.
- Mars 2016 : l'« **Atelier Digital** » : afin d'aider les PME à s'adapter aux nouvelles technologies et à en bénéficier, la Chambre de commerce, en collaboration avec le House of Training, Google, Luxinnovation et le Luxembourg Institute for Science and Technologies, a lancé en mars 2016 une **formation de commerce électronique, standardisée et gratuite**, accessible au plus grand nombre de dirigeants de PME ou à leur personnel. Le but est de leur apprendre comment utiliser les TIC pour attirer de nouveaux clients et augmenter leur chiffre d'affaire en s'ouvrant davantage au numérique.
- Vu l'exiguïté des jobs dans le numérique, le Luxembourg a non-seulement besoin de développer et former des futurs spécialistes TIC sur son territoire, mais également d'attirer des talents d'autres pays. C'est notamment dans le but de faciliter l'entrée au marché luxembourgeois et la rétention de talents du domaine de l'ICT issus de pays tiers, que le Luxembourg est en train de **réviser le cadre légal pour l'accueil de travailleurs hautement spécialisés**. En 2015, l'avancement comprend entre autre

**L'assouplissement des critères requis pour l'obtention d'une Carte bleue européenne pour les professionnels de l'ICT par l'abaissement du seuil de niveau de rémunération minimale requis pour un spécialiste TIC pour bénéficier du statut du travailleur hautement qualifié.** Un avant-projet de loi est actuellement en élaboration, comportant des mesures supplémentaires pour rendre le Luxembourg plus accueillant pour des travailleurs spécialisés et dont les compétences font défaut au niveau local, telles que la possibilité d'extension du séjour au Luxembourg sans détour obligatoire par le pays d'origine pour les étudiants-ressortissants de pays tiers qui voudraient commencer à travailler au Luxembourg.

- Un autre fer de lance dans le développement des compétences numériques représente la **sensibilisation continue des jeunes aux attraits des métiers TIC** : depuis des années, différents ministères s'engagent :
  - o pour la promotion des métiers TIC à la Foire des étudiants,
  - o pour une meilleure visibilité des métiers IT sur la plateforme d'orientation *berufer.anelo.lu* ;
  - o pour systématiser l'offre de séances de coding extra-scolaires en collaboration avec Codeclub Luxembourg et en recourant aux nouveaux Makerspaces créés sous Digital4Education,
  - o pour la promotion TIC ciblée pour jeunes filles (organisation de « girls only coding classes » et soutien de l'association Girls in Tech Luxembourg).

Ces efforts sont indispensables et sont voués à se développer à l'avenir.

Exemples de projets en élaboration pour le courant 2016 :

- 2016 : création d'un **Centre de compétences TIC** : vu que l'évolution de la nature des emplois de l'économie numérique est plus rapide que l'adaptation de l'offre de formation conventionnelle, il est devenu indispensable pour le pays de pouvoir **offrir une formation professionnelle continue adaptée aux besoins en savoir-faire ICT des entreprises et de leurs salariés**. Aussi, Digital Lëtzebuerg soutient la création d'un CdC TIC, une initiative commune de la Fédération des intégrateurs, du House of Training, de l'Institut Supérieur de l'Economie, de la Fédération des artisans et du Centre de compétences génie technique du bâtiment. Le but primaire du CdC TIC est d'offrir une formation professionnelle ICT sur mesure, pragmatique et rapide aux salariés des entreprises, d'assurer une veille technologique sectorielle, et de coopérer avec l'ADEM en proposant des mesures de reconversion professionnelle pour les demandeurs d'emploi.
- Novembre 2016 : grand **salon dédié au recrutement de diplômés ICT à Luxembourg**, le **« Digital Plug&Work 2016 »**, en partenariat avec la société Moovijob, et accompagné d'une campagne média à échelle internationale. Cet événement a pour but de contribuer à combler la pénurie de spécialistes TIC et d'aider les entreprises à trouver en dehors des frontières les spécialistes TIC qui manquent au Luxembourg. Cet effort de fédérer les offres d'emplois autour des métiers de l'ICT permettra non seulement d'attirer un plus grand nombre de candidats éventuels vers les employeurs installés au Luxembourg, mais contribuera également à augmenter la visibilité du Luxembourg à l'étranger en tant que 'Digital nation'.

### 3. Un soutien renforcé à l'INNOVATION pour une économie compétitive

*(Coordination assurée par le Ministère de l'Economie)*

Il s'agit de renforcer l'écosystème start-up luxembourgeois à travers l'importation ou le développement d'innovations technologiques sur le territoire. Dans le cadre de « Digital Lëtzebuerg » et en accord avec le Programme Gouvernemental, le Ministère de l'Economie a focalisé ses efforts sur le financement des start-ups innovantes dans le secteur de l'ICT.

- Octobre 2015 : lancement de la phase pilote du **programme FIT4START** qui vise à sélectionner les meilleures start-ups et les soutenir sur une période de 4 mois, par un financement d'un montant de 50.000 euros, l'hébergement gratuit au sein d'un incubateur et un coaching personnalisé. Ce programme a non seulement un impact direct au niveau du soutien à l'innovation, mais, de par son appel à candidatures international, contribue à la promotion du Luxembourg en tant que pays qui mise sur l'Innovation et investit dans le secteur de l'ICT.
- Septembre 2015 : le Ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce et IMS Luxembourg lancent conjointement l'étude stratégique « **The Third Industrial Revolution Strategy** », en collaboration étroite avec l'économiste américain **Jeremy Rifkin** et son équipe d'experts.

La troisième révolution industrielle est un processus qui se caractérise par la transition vers un nouveau modèle économique, défini notamment par le couplage des technologies de l'information, des énergies renouvelables et des réseaux de transport intelligents. Cette étude stratégique d'envergure a pour vocation de continuer la dynamique de la politique de diversification économique entamée depuis plus de 10 ans et rendre pour les générations futures le modèle économique existant plus durable et interconnecté, tout en tenant compte des spécificités socio-économiques du pays. L'objectif consiste à élaborer un programme de recommandations y compris des propositions et leviers d'actions concrets. Le plan d'action aura notamment pour vocation d'amener le plus grand nombre d'entreprises à renforcer leurs capacités d'adaptation face aux futures mégatendances. Il s'agit de prendre conscience de ces technologies et modèles disruptifs, de s'y adapter, de les intégrer dans les modèles d'affaires afin de transformer des menaces perçues en opportunités réelles.

En outre, l'étude stratégique s'appuie sur une approche « bottom-up » réalisée sur base de la participation de différents acteurs socio-économiques. Ainsi les acteurs se sont engagés à participer et mener les réflexions sur les différentes actions et moyens aptes à faire du Luxembourg un pays pionnier de l'économie de demain.

- Avril 2016 : mise en place du **Digital Tech Fund** : le Ministère de l'Economie, le centre SnT de l'Université du Luxembourg et un groupe d'investisseurs privés contribueront à pallier le manque de capital risque en phase démarrage des start-ups, qui est considéré comme un des obstacles majeurs à la création d'entreprises innovantes au Luxembourg dans le secteur ICT. Le montant d'investissement qui pourra être déployé par le Digital Tech Fund dans chaque start-up pourra aller d'un minimum d'EUR 100.000 à un maximum d'EUR 1.600.000. Ceci permettra de diversifier le tissu



économique luxembourgeois non seulement en stimulant la création de start-ups sur le territoire, mais aussi en attirant des start-ups internationales de haute qualité.

- A noter encore que, fin janvier 2015, le Conseil de gouvernement a déposé le **projet de loi n°6777 ayant pour objectif d'instituer la société à responsabilité limitée simplifiée (S.à.r.l.-S)**, élaboré par le Ministère de la Justice. Ce projet vise à stimuler l'esprit d'entreprise en facilitant aux entrepreneurs l'accès à la création d'entreprise, en permettant notamment une réduction des coûts à la constitution (capital de départ de minimum 1 euro), un processus d'établissement plus simple, rapide et efficace, et surtout, une réduction considérable des exigences de souscription et de libération actuellement imposées.

Dans la continuité des efforts déjà entrepris, les prochains mois continueront d'être consacrés à identifier et à développer des sous-secteurs au sein des segments ICT prioritaires (ex. Cybersécurité, BigData, FinTech, etc.) et à y développer une stratégie pour positionner le Luxembourg et accroître son attractivité pour des entreprises innovantes.

Dans ce contexte, une interaction des plus étroites et un rapprochement entre monde académique et secteur privé est indispensable. Tant l'Université de Luxembourg et ses instituts d'excellence spécialisés que les centres de Recherche jouent un rôle fondamental pour anticiper, penser et modeler la digitalisation et pour former les « talents numériques » de demain, et constituent ainsi des acteurs clés dans le développement d'un 'Digital Lëtzebuerg'.

#### **4. FINTECH : construire au Luxembourg la place financière du futur**

*(Coordination assurée par le Ministère des Finances via Luxembourg for Finance)*

Les FinTech, à savoir l'intersection entre services financiers et TIC, sont un secteur en pleine effervescence et constituent l'un des principaux axes d'opportunités identifiés pour la modernisation et la pérennisation du secteur financier au Luxembourg. Afin de préparer la place financière du futur, un groupe de travail « FinTech » a été créé sous la tutelle du Ministère des Finances et le haut patronage du Haut Comité de la place financière. La coordination des travaux a été confiée par le Ministère des Finances à Luxembourg for Finance.

- Fin 2015 : le groupe de travail soumet un **rapport détaillé** d'analyse de la situation actuelle de l'industrie FinTech au Luxembourg. Ce rapport identifie non seulement les secteurs et activités clés à ériger en priorité, mais aussi les développements nécessaires afin de booster l'innovation et de stimuler la recherche et le talent. Le rapport propose aussi d'améliorer le cadre réglementaire au Luxembourg et contient des idées afin de promouvoir les FinTech au Luxembourg.
- 2015 et 2016 : actions de sensibilisation via une panoplie de conférences consacrées au sujet FinTech, qui témoignent d'une réelle mobilisation et sensibilisation aiguë des acteurs des secteurs des finances et fonds d'investissement au Luxembourg. Parmi les nombreuses conférences, on peut p.ex. relever :

- « **The Rise of FinTech** » conférence organisée conjointement par la BIL, l'Université du Luxembourg, le SnT dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européen en novembre 2015 ;
  - la « **FinTech R&D Innovation Conference** » ; initiée par l'Université du Luxembourg et le SnT en janvier 2016 afin de discuter de l'apport de la recherche scientifique aux innovations FinTech ;
  - la **conférence FinTechStage**, promouvant un échange unique entre start-ups, investisseurs et institutions financières, organisée au Luxembourg en partenariat avec Luxembourg For Finance, Luxembourg For Business et « Digital Lëtzebuerg » en février 2016.
- En 2016, les travaux du Ministère des Finances et de LfF continueront à se concentrer sur les axes prioritaires issus du rapport, dont notamment le projet de création du **LHoFT (Luxembourg House of Financial Technology)**, une plateforme de rencontre de la communauté FinTech, permanente et dynamique, disposant entre autres d'espaces de colocation pour start-ups. L'idée du LHoFT est d'offrir des opportunités de réseautage entre innovateurs, investisseurs et clients potentiels de l'écosystème financier local, tout en assurant le mentorat de start-ups par les parties prenantes de la plateforme.

## 5. Une ADMINISTRATION électronique et transparente

*(Coordination assurée par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative – CTIE)*

Depuis de nombreuses années, les nouvelles technologies changent et impactent profondément la vie quotidienne des citoyens et des entreprises. Ceux-ci s'habituent à intégrer ces nouvelles technologies dans leurs activités quotidiennes. Ils attendent également des autorités que celles-ci prévoient un cadre adapté pour que ces innovations aient un impact positif et optimal sur leur activité professionnelle et leur bien-être personnel.

Comme un Etat moderne, c'est aussi évoluer avec les nouvelles technologies et simplifier les démarches administratives pour les citoyens et les entreprises, un nombre de projets ont été mis en place pour atteindre ces objectifs :

- En juillet 2015, le gouvernement a formulé une série de **principes pour la mise en œuvre d'une administration numérique performante**. Les principes « **numérique par défaut** », la mise en œuvre du principe du « **once only** » et de la « **transparence** » visent :
  - 1) la digitalisation et la simplification des démarches administratives ;
  - 2) un gain d'efficacité via la réutilisation en interne des données qui ne devront être fournies qu'une seule fois par les citoyens ; ainsi que
  - 3) la transparence vis-à-vis des citoyens et des entreprises, qui pourront consulter les données que l'Etat détient (et utilise) sur eux ;

Ces principes guideront désormais toute nouvelle procédure administrative.

- 2015 et 2016 : sur base des trois principes retenus, de **nouvelles procédures** ont été rajoutées aux procédures administratives désormais disponibles en ligne via le portail guichet.lu. Les citoyens et les entreprises peuvent dès à présent effectuer davantage de démarches administratives (comme la **déclaration d'impôts en ligne**, les **demandes d'aides financières pour études**, le **paiement en ligne des passeports**, etc.) par la voie électronique et auprès des administrations compétentes. Tout cela peut se faire via la plateforme sécurisée et l'interface unique **MyGuichet**, qui a ainsi connu une extension non-négligeable de son offre et qui continuera sur cette voie en 2016.
- Au printemps 2016, le gouvernement a concrétisé le principe de « transparence » et de l'ouverture de données publiques, d'une part, par la **transposition de la Directive 2013/37/UE concernant la réutilisation des informations du secteur public**, adoptée par la Chambre des députés le 19 avril 2016, et d'autre part, par le lancement d'une première version d'un **portail Open Data (data.public.lu)**. Dans le cadre de leur mission de service public, de nombreuses administrations collectent, conservent et diffusent un nombre considérable de données non-sensibles telles que les données géo-spatiales, environnementales, routières, statistiques etc. Partagées et ouvertes, libres de droits, et disponibles à la réutilisation, ces données publiques pourront permettre de développer de nouveaux services ou de nouvelles applications, au service des citoyens.

Pour encourager la réutilisation de données publiques et lancer le portail, un premier **Hackathon « Game of Codes »** a été organisé au Luxembourg en avril 2016 avec la mise en ligne des données de la mobilité, afin de montrer que la valeur ajoutée de l'ouverture de ces données réside surtout dans leur traitement à d'autres fins innovantes par des tiers. Lors de cet événement, des équipes de jeunes hackers ont développé en 24 heures une série d'applications permettant de faciliter la vie des citoyens. Ainsi, par exemple, en utilisant les données partagées relatives à la mobilité, les participants ont développé des applications pour téléphone portable, permettant d'optimiser la circulation routière en calculant en temps réel le chemin à moindre trafic, la disponibilité de places de parking ou bien la meilleure combinaison de différents modes de transport public.

## **6. La PROMOTION d'un Luxembourg dynamique et ultra-connecté à l'étranger**

*(Coordination assurée par le Ministère de l'Economie)*

Depuis le lancement de l'initiative « Digital Lëtzebuerg », l'accent est mis sur l'initiation de projets et de collaborations permettant de rendre le pays plus compétitif et de consolider son positionnement dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il est toutefois également nécessaire de distiller les messages-clés, d'identifier voire rassembler les arguments en faveur du Luxembourg qui mériteraient d'être mis en avant et

d'optimiser l'organisation de la promotion du Luxembourg à l'étranger, afin d'accroître la visibilité des atouts du pays. C'est dans ce but qu'un groupe de travail en charge de la promotion de « Digital Lëtzebuerg » a été créé en 2015 sous la direction du Ministère de l'Economie.

- 1<sup>er</sup> semestre 2016 : évaluation de la meilleure façon de promouvoir l'idée d'un « Digital Lëtzebuerg » à l'étranger et d'optimiser les efforts de promotion et d'accueil des investisseurs et des entrepreneurs au Luxembourg. Le Ministère de l'Economie étudie actuellement différentes options, telles que le **L'intégration d'une partie des missions de Luxembourg for Business auprès de Luxinnovation**. Les résultats esquissant une future structure sont attendus pour le mois de mai 2016.
- Début 2016 : lancement d'un **blog de nouvelles trilingue [www.digital-luxembourg.lu](http://www.digital-luxembourg.lu)** et des comptes de médias sociaux Twitter (@DigiLetzebuerg) et Facebook (Digital Lëtzebuerg). Le blog traite la thématique du numérique dans toutes ses dimensions et permet de suivre l'avancement de l'initiative « Digital Lëtzebuerg ».

## **CONCLUSION**

Après quelques 15 mois depuis le lancement en octobre 2014, un premier bilan de l'initiative Digital Lëtzebuerg permet de faire les principaux constats suivants :

- 1) la **sensibilisation** aux sujets en lien avec le numérique semble faire effet boule de neige : on peut littéralement constater une effervescence d'initiatives et d'engagement pour la thématique du numérique, qui semble avoir désormais trouvé sa place prioritaire sur la plupart des agendas de décision. Ce constat est flagrant et constitue le terreau indispensable aux développements futurs ;
- 2) sur les premières thématiques prioritaires identifiées, à savoir : les infrastructures, les compétences numériques, le soutien à l'innovation, les FinTech, l'administration électronique et la promotion, de **nombreuses actions concrètes** ont été lancées, initiées tant par le secteur public que par le secteur privé. ;
- 3) vu le rythme effréné de l'accélération de la transformation de la société par les TIC, **le défi reste grand pour le Luxembourg**:
  - les comparaisons internationales sont certes encourageantes, mais indiquent également que des **efforts continus** restent à fournir, **sur le long terme**, dans de nombreux domaines, notamment au niveau de l'éducation et de la formation, de l'encouragement à l'esprit d'initiative et à l'entrepreneuriat, ou encore de la modernisation de l'interaction entre services publics et administrés;
  - la liste des thématiques supplémentaires à aborder de manière transversale dans le cadre de Digital Lëtzebuerg ne cesse de s'allonger et de se diversifier: l'optimisation de l'interaction entre la Recherche / le monde académique et

l'entreprise; la dissémination des connaissances via la numérisation et l'accessibilité renforcée du patrimoine culturel, la sécurité et la préservation des données personnelles, l'impact des TIC sur la mobilité ou l'environnement, ne sont que quelques exemples de sujets qui requièrent une approche transversale : il s'agira de continuer à trouver de nouvelles façons de travailler ensemble, d'informer, de collaborer davantage, afin d'appréhender et d'aborder des problématiques dont la complexité ne fera qu'augmenter à l'avenir.